



Le Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin regroupe

- l'Hôpital Neuro-Psychiatrique composé de 9 unités de soins
- 3 Maisons de Soins Psychiatriques
- 1 Hôpital de jour

#### Contacts Névieu A | Névieu B

##### Psychiatre

Docteur D. Richir

##### Infirmière en chef

Mme I. Pascal

##### Psychologues

Mme N. Geenen  
M. P. Gérard

##### Psychologue - Orthopédagogue

Mme F. Noiret

##### Assistantes sociales

Mme M. Laffineur 081 – 321.283  
Mme M.-C. Vonèche 081 – 321.272

#### C.N.P. Saint-Martin

rue Saint-Hubert 84  
5100 Dave (Namur)

T. 081 – 321.200

F. 081 – 306.479

[www.cp-st-martin.be](http://www.cp-st-martin.be)

## Unités d'hospitalisation

■ Névieu A

■ Névieu B

■ Projet HAPI

##### Observation

##### Mise au point du diagnostic

##### Mise au point du traitement

##### Partenariat pour une réorientation

##### Possibilité de time-out

**Population double diagnostic**  
Handicap mental associé à un trouble psycho-pathologique





## Philosophie

Nous considérons le patient comme un sujet avec ses **particularités propres**, ses intérêts, ses potentialités-ressources.

Nous nous adressons à lui par la parole, soutenue par d'autres moyens : visuels, sensoriels, ... et il s'adresse à nous à sa manière, en fonction de ses possibilités, en instaurant une **relation**.

Nous sommes à son écoute, attentifs à ce qu'il nous dit ou nous montre afin de proposer un **projet thérapeutique individualisé**.

## Objectifs

■ Viser un **apaisement** des personnes en crise présentant des symptômes complexes :

- automutilation
- agressivité
- cris
- destruction
- repli sur soi
- ...

Il s'agit de **restaurer** et de **veiller** à la **sécurité physique**.

■ Proposer un **travail thérapeutique individualisé** afin de :

- viser au bien-être
- prendre conscience de la présence de l'autre
- améliorer l'autonomie du patient dans les activités de la vie journalière, ses démarches personnelles, ...
- apprentissage et intégration des limites.

■ Travailler les **relations** avec la famille et le réseau.

■ Travailler à un **projet de vie** par la recherche ou le retour vers un lieu de vie, non hospitalier, grâce à un **partenariat adapté** à chaque demande et à chaque situation. Cet objectif s'inscrit dans la **continuité**, également après l'hospitalisation.

## Critères d'admission

- Patient(e)s âgé(e)s de **18 ans au moins**.
- Présence d'un **double-diagnostic** (autisme, psychose, trouble de l'attachement, trouble du comportement, ...).
- Ne consommer **aucune substance** non autorisée.
- Possibilité de travail thérapeutique de la **violence** et/ou des **problématiques d'ordre sexuel**.

## Modalités d'admission

■ **Après entretien(s)** de pré-admission avec le médecin de l'unité et l'équipe.

■ **Patient(e) accompagné(e)** par au moins une personne de référence.

■ **Pas d'hospitalisation en urgence** hormis pour les patient(e)s qui ont déjà été hospitalisé(e)s au Néviau.

■ Se présenter avec sa **carte d'identité** et les **documents médicaux** (lettre du médecin, traitement, rapports médicaux antérieurs, ...).

■ Dans le cadre du **projet HAPI** :  
Les **candidatures** sont à adresser par écrit au « projet HAPI, C.N.P. St-Martin ».  
Un **dossier à compléter** sera alors transmis au service psycho-social référent.

## Suivi médico-psycho-social via

■ La mise en place et/ou l'adaptation d'un **traitement**.

■ La prise en charge **thérapeutique** par une équipe **pluridisciplinaire** (médecins, psychiatres, neurologues, infirmiers, psychologue, orthopédagogue, assistants sociaux, aides-soignants, ergothérapeutes, éducateurs).

■ Les **entretiens** individuels, de groupe, de famille, de groupe de parole multi familial et de groupes sur l'affectivité et la sexualité.

■ L'organisation d'**activités et d'ateliers thérapeutiques et occupationnels** au sein de l'unité mais également à l'extérieur de l'institution.

## Projet spécifique

### HAPI (HAndicap Patients Internés)

■ Ce projet consiste en l'accueil de patients internés **libérés à l'essai** présentant un **double diagnostic** (handicap mental / santé mentale) : 2 lits sont réservés à cet effet.

■ Il vise la **continuité des soins** et la **réinsertion sociale** (stabilisation des situations de crise et maintien des acquis).